

AU/31/1.1.3/20231016/142

Le Maire de MONTEUX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération N° DE/31/541/20201027/02 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de MONTEUX délègue au Maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes les décisions sur les matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique, notamment ses articles L2122-1 et R 2122-3 3° ;

CONSIDERANT que le Service de Police Municipale est doté d'appareils de type Samsung xcover5 permettant la verbalisation électronique ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'assurer la maintenance de ces appareils et logiciels inhérents à leur fonctionnement ainsi qu'un accès à la plateforme utilisateurs ;

CONSIDERANT la nécessité de signer un contrat avec le fournisseur de ces logiciels pour leur hébergement, maintenance et mise à jour régulière ;

VU la proposition de contrat présentée par la société YPOK, fournisseur des logiciels, en vue d'assurer ces services,

DECIDE de signer le marché public :

- dont l'objet est l'hébergement, la maintenance et la mise à jour régulière des logiciels suivants : YPVE.
- avec la société YPOK, 9 rue des Halles- 75001 PARIS,
- dont la redevance annuelle s'élève à 1050,00 € HT ;

PRECISE que ce contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2024 et pourra être renouvelé par reconduction tacite pour une durée globale ne pouvant excéder 3 ans.

PRECISE que la redevance sera révisée annuellement conformément aux clauses contractuelles.

PRECISE que les crédits nécessaires au règlement de ces prestations seront inscrits au budget de la Commune.

MONTEUX, le 16 Octobre 2023

Acte Exécutoire

Envoyé le : 18.10.2023

Publié le : 18.10.2023

Christian GROS

Maire de MONTEUX